

Tous les sites Internet mentionnés dans les articles du *Médecin du Québec* sont présentés sous forme de liens hypertextes dans le site Internet de la FMOQ ([www.fmoq.org](http://www.fmoq.org)). Vous avez donc accès directement aux références indiquées d'un simple clic de souris.

**Directeur de la Formation professionnelle**  
D<sup>r</sup> Pierre Raïche

**Rédacteur en chef**  
D<sup>r</sup> Martin Labelle

**Comité éditorial**  
D<sup>r</sup> Marcel Guilbault, président  
D<sup>r</sup> Serge Dulude  
D<sup>re</sup> Christiane Simard  
D<sup>r</sup> Pierre Raïche  
D<sup>r</sup> Martin Labelle  
M. Jean-Pierre Dion

**Comité de rédaction scientifique**  
D<sup>r</sup> Michel Lapierre, président  
D<sup>re</sup> Louise Champagne  
D<sup>re</sup> Yanouchka Labrousse  
D<sup>re</sup> Caroline Dostie  
D<sup>re</sup> Geneviève Painchaud  
D<sup>r</sup> Pierre Raïche  
D<sup>r</sup> Martin Labelle

**Coordonnatrice de la production et infographe**  
Anne-Marie Boiteau

**Journaliste médicale et rédactrice syndicale**  
Emmanuèle Garnier

**Révisseur et traductrice**  
Martine Picard

**Secrétaires de rédaction**  
Lucie Beauclair  
Ginette Dignard

**Secrétaire de production**  
Brigitte Pellerin

**Photographe**  
Emmanuèle Garnier

**Correctrice d'épreuves**  
Brigitte Turmel

**Publicité**  
Keith Communications inc.  
Montréal : 514 624-6979  
ou 1 877 761-0447  
Toronto : 905 278-6700  
ou 1 800 661-5004

**Imprimeur**  
Transcontinental/Interglobe inc.  
(certifié ISO 9002)  
Beauceville (Québec)

#### Attestation

« L'éditeur atteste que la déduction des frais de publicité du présent journal n'est pas restreinte par l'article 19 de la *Loi de l'impôt canadien sur le revenu*. Un annonceur qui remplit une déclaration d'impôt fédéral peut réclamer à titre de frais d'exploitation les frais de publicité dans la présente publication. »

*Le Médecin du Québec*, mensuel de la FMOQ, est envoyé aux médecins omnipraticiens du Québec ainsi qu'à certains médecins spécialistes. Ceux qui désirent renoncer à leur abonnement doivent en faire la demande par écrit ou par courriel à la rédaction :

1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1000, Montréal (Québec) H3G 1R8  
Téléphone : 514 878-1911 ou 1 800 361-8499 Télécopieur : 514 878-2659  
Courrier électronique : [medque@fmoq.org](mailto:medque@fmoq.org) Site Internet : [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org)

**Abonnement** : 90 \$ par année, taxes applicables en sus.  
**Tirage** : Ce numéro a été tiré à 14 404 exemplaires.

*Le Médecin du Québec* ouvre ses pages à toute collaboration pouvant intéresser la profession médicale sur les plans syndical, professionnel, économique et social. Les textes de la section de formation continue de même que ceux à caractère scientifique sont révisés par des pairs (comité de rédaction scientifique).

Avant de prescrire un médicament mentionné dans la revue *Le Médecin du Québec*, l'éditeur conseille aux lecteurs de consulter les renseignements thérapeutiques publiés par les fabricants pour connaître la posologie, les mises en garde, les contre-indications et les critères de sélection des patients. *Le Médecin du Québec* se dégage de toute responsabilité à cet égard.

Les textes publiés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.  
Membre de l'Association des médias médicaux du Canada.  
*Le Médecin du Québec* est une revue indexée dans la base de données Repère.

Toutes les annonces de produits pharmaceutiques sur ordonnance ont été approuvées par le Conseil consultatif de publicité pharmaceutique. Toutes les autres annonces doivent recevoir l'approbation de l'éditeur.

Envoi de Poste – Publications – Convention n° 40068972

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec – ISSN 0025-6692  
Reproduction interdite sans autorisation.

© *Le Médecin du Québec*, 2012.

*Le Médecin du Québec* est imprimé sur du papier recyclé.

## Gestion pratique... de votre pratique



Photo : Emmanuèle Garnier

**V**OUS NE CONNAISSEZ PAS les modalités d'obtention d'un avis de conformité en mobilité interrégionale ? Vous souhaitez que votre clinique devienne un GMF, mais ne savez pas comment vous y prendre ? PREM, PEM, DSQ, DME, CRI, IPS-PL, DRMG, que d'acronymes ! Mais que signifient-ils ? Quelles activités cliniques sont admissibles aux AMP ?

Pour obtenir la réponse à ces questions et à bien d'autres, nous vous invitons à lire notre nouvelle chronique intitulée *Gestion pratique*. Publiée mensuellement, elle sera écrite par l'équipe de la Direction de la planification et de la régionalisation de la FMOQ, soit le D<sup>r</sup> Serge Dulude et M<sup>mes</sup> Marianne Casavant et Isabelle Paré.

À partir des nombreuses demandes d'information qu'ils reçoivent, les auteurs vous décriront les règles d'organisation menant à une gestion pratique... de votre pratique, quelle qu'elle soit.

Bonne lecture !

### Prix 2011

Les lauréats du prix Numéro de l'année et du prix Coup de cœur de l'année 2011 vous sont présentés à la page 19. Attribué par le comité de rédaction scientifique, le prix Numéro de l'année récompense un responsable de thème et son équipe d'auteurs pour l'excellence des textes de formation continue publiés. Quant au prix Coup de cœur, c'est vous qui le choisissez lorsque vous répondez chaque mois au post-test à la fin du cahier de formation continue.

Félicitations à nos lauréats !

**Le rédacteur en chef,  
D<sup>r</sup> Martin Labelle**